

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 novembre 2025.

Date et heure de la séance : 12 novembre 2025 à 18h30.
--

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 10

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER- Mmes Christelle GERMAIN - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE- Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Thibaut FABRY procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET – Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - M. Pierre MESURE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET.
--

Absents : MM. Florian CATINOT - Pierre FERNAND.
--

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.
--

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/11/12/008

OBJET : Travaux de réhabilitation du Pont de César : Attribution du marché de travaux.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Pont de César, il est nécessaire de retenir le candidat du marché de travaux. Cette attribution concerne les travaux de rénovation de l'ouvrage d'art communal.

Cette reprise comprend le remplacement du platelage bois, la reprise de la protection anti-corrosion et la mise en peinture du pont, la pose d'un garde-corps pour mise aux normes, la dévégétalisation de l'ouvrage et des berges, la réparation des culées et parapets, le rejointement de l'ouvrage et la reprise du revêtement au sol de part et d'autre du pont.

Ce marché de travaux a été publié en août 2025. La remise des offres a été fixée au 30 septembre 2025. L'ouverture des plis a eu lieu le 1^{er} octobre 2025.

Quatre candidats ont répondu à cet appel d'offres.

L'analyse de l'offre s'appuie sur deux critères principaux, pondérés comme suit :

➤ **1. La valeur technique et méthodologique (60 %).**

Les sous-critères sont les suivants :

- Adéquation des moyens humains (10 points)
- Pertinence de la méthodologie d'exécution et moyens matériels / gestion et respect du calendrier de travaux (35 points)
- Qualité des prestations à réaliser (10 points)
- Impact environnemental du chantier (5 points)

Chaque sous-critère est noté sur 5 points selon la grille suivante :

0 si	1 si	2 si	3 si	4 si	5 si
Insuffisant	Peu satisfaisant	Partiellement adaptée	Correcte	Satisfaisant	Très satisfaisant

L'évaluation de la valeur technique prend en compte les compétences professionnelles, techniques et financières du candidat, ainsi que ses engagements en matière de moyens humains, financiers et de qualité du service rendu.

➤ **2. Le Prix des prestations (40 %).**

Ce critère est noté entre 0 et 40 points. L'offre financière la plus faible se verra affecter la note maximale et les offres suivantes se verront attribuer une note calculée en enlevant 1 point par tranche de 10 % de prix en plus, soit la formule de notation suivante « $N = 10 - (\text{écart par rapport au moins-disant en \%} / 10)$ »

À l'issue de l'analyse, le candidat proposé obtient :

- **52/60** pour la valeur technique
- **40/40** concernant le prix de la prestation.

Le bureau d'études ITC, maîtrise d'œuvre du projet, a réalisé l'analyse de l'ensemble des offres des candidats et a remis un rapport d'analyse présenté en commission « travaux », le 3 novembre 2025. Cette dernière a émis un avis favorable à l'offre de la société NGE Génie Civil pour un montant de 164 466,30 € HT., offre jugée la meilleure économiquement et techniquement selon les critères déterminés lors des conditions de mise en concurrence.

Les travaux se dérouleront entre février et avril 2026.

De fait, M. MORIN propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le candidat pour ce marché de travaux,
- d'autoriser le Maire à signer la notification au candidat retenu ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché,
- d'engager le montant de travaux au budget 2026.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

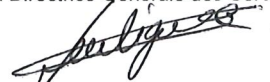
Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13 novembre 2025
Reçu en préfecture le 13 novembre 2025

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.